

**Message de Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du Travail
à l'occasion de la
Journée internationale des migrants**

18 décembre 2008

Aujourd'hui nous rendons hommage aux 200 millions de migrants internationaux, dont 50 pour cent sont des travailleuses et des travailleurs migrants, qui ont quitté leur pays et leur communauté dans l'espoir de trouver ailleurs un travail qui leur offre de meilleures possibilités de faire vivre leur famille et leur communauté. Ils apportent une contribution énorme mais souvent méconnue à la croissance et au développement de leur pays d'accueil comme de leur communauté d'origine.

Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont bien reflétés dans les deux conventions de l'OIT relatives aux travailleurs migrants, à savoir la convention (no 97) sur les travailleurs migrants, 1949, et la convention (no 143) sur les travailleurs migrants, 1975, ainsi que dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), autant d'instruments qui font date dans la protection internationale des travailleurs migrants. L'égalité de traitement et la non-discrimination sont des principes universels consacrés dans ces instruments, qui sont la base d'une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits à l'heure de la mondialisation. Il est encourageant de constater que 80 pays ont ratifié un de ces instruments ou plus.

La crise financière et économique mondiale a de graves répercussions sur les travailleurs migrants partout dans le monde. L'expérience nous rend tristement conscients du fait que les travailleurs migrants, en particulier les travailleuses et les personnes en situation irrégulière, comptent parmi les groupes les plus durement touchés et les plus vulnérables en période de crise. Alors que les travailleurs migrants n'ont pas encore subi tout l'impact de la crise, on entend parler de licenciements directs, d'aggravation des conditions de travail et notamment de baisses de salaire, d'une augmentation des retours et d'une réduction du nombre d'immigrants admis. Cela étant, tous les secteurs ne sont pas affectés de la même manière et les pays de destination devraient évaluer les besoins de leur marché du travail avant de recourir aux licenciements massifs des travailleurs migrants. Il importe que ces travailleurs ne soient pas tenus responsables de l'actuelle crise financière et économique.

Les pays d'origine sont déjà aux prises avec les problèmes que posent la création d'emplois pour leurs citoyens ainsi que le nombre grandissant de migrants de retour et la diminution des envois de fonds. La stratégie intégrée en faveur du travail décent qui figure dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 nous permet de disposer d'une base solide pour surmonter la crise actuelle. Des possibilités de travail décent dans le pays d'origine ouvriraient aussi la voie à une émigration qui serait un choix personnel et non une nécessité.

Une mobilisation de plus en plus large à l'échelle mondiale à laquelle participeraient notamment les fédérations syndicales mondiales et régionales, les organisations d'employeurs et les associations nationales serait déterminante pour servir les intérêts des travailleurs migrants.

En cette Journée internationale des migrants, l'OIT réaffirme son engagement de promouvoir, en étroite collaboration avec les organismes des Nations unies, le travail décent en faveur de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs migrants.

* * *